

Qu'est-ce-que l'EuroLat?

L'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine, ou EuroLat, a été fondée en 2006 et sa session constitutive s'est tenue à Bruxelles les 8 et 9 octobre de la même année. Elle constitue l'institution parlementaire du partenariat stratégique birégional établi avec l'Amérique latine en juin 1999 dans le cadre des sommets UE-ALC (Union européenne-Amérique latine et Caraïbes). Par ailleurs, l'EuroLat adopte et soumet des résolutions et recommandations aux diverses organisations, institutions et groupes ministériels responsables du développement de ce partenariat stratégique birégional.

Composition de l'Assemblée

L'EuroLat est une assemblée parlementaire multilatérale commune composée de 150 membres, dont 75 députés européens et 75 députés de la composante latino-américaine, y compris du Parlatino (Parlement latino-américain), du Parlandino (Parlement andin), du Parlacen (Parlement centraméricain) et du Parlasur (Parlement du Mercosur). Qui plus est, les commissions parlementaires mixtes UE-Mexique et UE-Chili permettent aux congrès mexicain et chilien d'être également représentés. Par ailleurs, les membres de l'EuroLat sont désignés conformément à la procédure établie par chaque parlement afin de refléter la diversité des groupes politiques et des pays représentés au sein de chacun de ces parlements et congrès.

Comment l'EuroLat fonctionne-t-elle?

L'EuroLat est organisée comme suit:

- la session plénière,
- le bureau exécutif,
- les commissions permanentes,
- les groupes de travail,
- le secrétariat.

La présidence de l'Assemblée est assurée par deux coprésidents, l'un provenant d'un pays européen et l'autre d'Amérique latine, qui, aux côtés de 14 co-vice-présidents (7 de chaque composante), forment le bureau exécutif. Cet organe coordonne le travail de l'Assemblée, supervise les activités de celle-ci et entretient les relations avec le sommet UE-ALC, le groupe de Rio, le processus de San José, les conférences ministérielles, les groupes de hauts fonctionnaires et d'ambassadeurs.

Tous les organes de l'EuroLat comprennent un nombre égal de membres issus de chaque région. La prise de décision repose principalement sur les travaux des trois commissions permanentes, à savoir:

- la commission «affaires politiques, sécurité et droits de l'homme»,
- la commission «affaires économiques, financières et commerciales», et
- la commission «affaires sociales, échanges humains, environnement, éducation et culture».

Après leur adoption en commission, les projets de résolution et de recommandation sont examinés puis votés par l'Assemblée, qui statue généralement à la majorité simple. Les commissions permanentes et le bureau exécutif se réunissent au moins deux fois par an et tiennent l'une de leurs sessions en parallèle de la session plénière annuelle. En outre, un groupe de travail (GT) ad hoc se penche sur les questions relatives à la migration dans le cadre de l'UE-ALC à titre temporaire.

Langues officielles et de travail

Les langues officielles de l'EuroLat sont les langues officielles de l'UE. Quant à ses langues de travail, il s'agit de l'anglais, du français, du portugais et de l'espagnol.

Relations interinstitutionnelles de l'EuroLat

Des représentants du sommet UE-ALC, du Conseil des ministres, de la Commission européenne et de divers groupes régionaux ou conférences ministérielles qui œuvrent pour le développement et la consolidation du partenariat stratégique birégional, y compris le groupe de Rio et le processus de San José, sont habilités à participer activement aux réunions de l'EuroLat.

Principales activités de l'EuroLat

- Mai 2009 – Participation à la XIV^e réunion ministérielle UE–Groupe de Rio, Prague, République tchèque;
- Avril 2009 – 3^e session plénière ordinaire, Madrid, Espagne;
- Novembre 2008 – Commissions permanentes, bureau exécutif et GT «Règlement», Bruxelles, Belgique;
- Mai 2008 – Participation au V^e sommet UE-ALC, Lima, Pérou;
- Mai 2008 – 2^e session plénière ordinaire, Lima, Pérou;
- Décembre 2007 – 1^{ère} session plénière ordinaire, Bruxelles, Belgique;
- Juillet 2007 – Commissions permanentes, Quito, Équateur;
- Novembre 2006 – Session constitutive, Bruxelles, Belgique.

Principaux documents de l'EuroLat

L'Assemblée a adopté les textes suivants depuis la session plénière de Lima:

- Message pour la XIV^e réunion ministérielle UE–Groupe de Rio, Prague, République tchèque, 13 mai 2009;
- Résolution sur la crise financière, 8 avril 2009;
- Résolution sur la Charte euro-latino américaine pour la paix et la sécurité, 8 avril 2009;
- Résolution sur le commerce et le changement climatique, 8 avril 2009;
- Résolution sur les questions liées à l'eau dans les relations UE–ALC, 8 avril 2009;
- Résolution sur les politiques énergétiques de l'Union européenne et de l'Amérique latine, 1^{er} mai 2008;
- Résolution sur les défis posés et possibilités offertes par les négociations de Doha, 1^{er} mai 2008;
- Résolution sur la pauvreté et l'exclusion sociale, 1^{er} mai 2008;
- Message pour le V^e sommet UE-ALC, Lima, Pérou, 16-17 mai 2008;
- Déclaration de Bruxelles du 9 novembre 2006 (session constitutive).

À venir:

- Projet de résolution sur les relations entre l'UE et l'Amérique latine dans la perspective du VI^e sommet UE–ALC, octobre 2009;
- Projet de résolution sur "Vers une réforme de l'Organisation mondiale du commerce", octobre 2009;
- Projet de résolution sur "Aborder ensemble les défis posés par le changement climatique: pour une stratégie coordonnée entre l'UE et l'ALC dans le cadre des négociations de la CCNUCC", octobre 2009.